

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 02 mars 2020	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 826-9212	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	03 avr. 2020	

Commentaires :

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Ratio est conforme lors de la visite. -Une programmation d'activité a besoin d'être fait toujours selon l'intérêt des enfants. Des portfolios ont besoin d'être montés pour documenter et démontrer les apprentissages des enfants. Les observations des éducatrices doivent être documenté pour facilité la planification d'activité selon l'intérêt des enfants. Vous référez à la section d'observation et documentation du curriculum éducatif francophone. - Une pratique de feu ainsi que le parc extérieur est vérifié à chaque mois.</p>
--

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mars 2020

Date

original signé par

Barbara Lapointe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mars 2020

Date